



PS.

// Postscriptum
Journal du Parti socialiste genevois
Mai 2016 //



Votations du
5 juin 2015

**NON à l'expulsion
des locataires**

P.3

Publications du mois // Un départ du secrétariat du PSG

P.4

Edito

P.6

DOSSIER // VOTATIONS DU 5 JUIN

- Initiative «En faveur du service public»: NON à une initiative dangereuse pour le service public, *par Laurence Fehlmann Rielle*
- Initiative «Pour un revenu de base inconditionnel»: génération RBI, *par Julien Dubouchet Corthay*
- Initiative «Pour un financement équitable des transports»: une arnaque! *par Jean Berthet*
- Modification de la Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée LPMA: ENFIN! *par Sandra Féal*
- Le PS Genevois appelle à voter BLANC à la réforme de l'asile, *par Emmanuel Deonna*
- Initiative «Pour des transports publics plus rapides!» et son contreprojet la «Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée»: Une occasion unique pour une mobilité plus durable, *par Thomas Wenger*
- La traversée de la rade, le serpent de lac genevois refait surface, *par Caroline Marti*
- 65 millions en moins pour notre santé, notre sécurité et la formation, *par Romain de Sainte Marie*
- Le retour des congés-ventes, *par Irène Buche*
- Le 5 juin, défendons notre ville: 2x NON aux coupes budgétaires, *par Olivier Gurtner, Sylvain Thévoz et Grégoire Carasso*

P. 15

DOSSIER // ACTUALITE POLITIQUE & VIE DU PARTI

- Les Vergers, un quartier à forte coloration sociale(iste)! *par Aldo Ortelli*
- Commission du logement et de l'aménagement: du droit à la ville au droit au logement, *par Nicole Valiquier Grecuccio*
- Association Reliance, *par Françoise Joliat*
- Être représentant-e socialiste au sein du Conseil d'administration d'une grande régie publique: entre difficultés et satisfaction, *par Frédéric Baldini*

A l'intérieur du journal, vous trouverez des initiatives à signer et faire signer:

- **les 2 initiatives de l'Alternative sur le logement;**
- **l'initiative de l'Association des médecins genevois (AMG) pour la défense du secret médical.**

Rédaction:
Parti socialiste genevois/15 rue des Voisins/1205 Genève
psg@ps-ge.ch/022 3382070
www.ps-ge.ch

Rédacteur en chef: Marko Bandler
Comité de rédaction: Olivier Amrein, Michel Pomatto, Albert Rodrik, Nadia Méric, Guillaume Zufferey
Graphisme: Olga Baranova
Impression: Imprimerie Nationale
Le Postscriptum est soumis à la licence Creative Commons (cc-by-nc-nd)

Photos:

Couverture et p.14: (c) hibox777/fotolia.de
p.3 (c) Editions Slatkine et (c) Olga Baranova
p.4 (cc by-sa) Blue quartz/flickr
p.6 (cc by) Tekniska museet/flickr
p.7 (DR)
p.9 (cc by_nc) Bas Boerman/flickr
p.11 (cc by_sa) Alain Rouiller/flickr
p.12 (cc by_nc_nd) Caribb/flickr
p.13 (cc) Jay Reed/flickr, Jeff Eaton/flickr, song zhen/flickr
p.15 (cc by_nc_nd) Stuart Boreham/flickr
p.17 (c) PS Ville de Genève
p.18 (cc by_nc_nd) Amanda Tipton/flickr
p.19 (cc by_nc_nd) Luis Ruiz Tito/flickr

Les publications du mois



Anne Payot Maria Bernasconi S'engager au féminin

Quinze personnes ayant côtoyé l'ancienne conseillère nationale socialiste sous ses différentes casquettes dressent son portrait. Maria Bernasconi leur fait écho, en revenant sur son parcours de vie, de l'enfance à aujourd'hui. Elle évoque ses joies et ses peines, les succès et les échecs de son quart de siècle en politique, avec l'espoir de susciter des vocations féminines et d'encourager la relève. Pourquoi une infirmière décide-t-elle de devenir juriste et de s'engager en politique? Comment une mère de famille parvient-elle à s'engager à la fois sur le plan professionnel et politique? Comment une féministe et syndicaliste défend-elle ses convictions au Conseil national? Comment survit-on à une non-réélection au Parlement fédéral? C'est notamment à ces questions que répond ce livre, sorte de testament politique.

Journaliste accréditée au Palais fédéral entre 2002 et 2010, Anne Payot a été l'assistante parlementaire de Maria Bernasconi pendant les trois dernières années de son mandat à Berne, de 2013 à 2015. Maria Bernasconi : s'engager au féminin est son premier livre.

Ed. Slatkine

22.-

En librairie ou sur www.slatkine.ch



Albert Rodrik Olga Baranova Les éclusiers de la porte étroite

Deux mois après son 18e anniversaire, Albert Rodrik arrive à Genève le 20 octobre 1955, peu avant 23 heures, par la navette de Swissair en provenance de Zurich. Il ne connaît âme qui vive au bout du lac. Il avait passé l'après-midi à Vienne, faute de liaison directe Istanbul-Genève. Le lendemain, il fait la queue pour s'immatriculer à la faculté de droit. La rentrée académique est le lundi 24 octobre. Albert Rodrik cherche à Genève les moyens de sa propre survie. L'intégration est un train sur lequel on saute pendant qu'il roule, et sans se casser la figure...

Comédien, employé de banque, haut fonctionnaire, député au Grand Conseil genevois, militant socialiste : un des rares « généralistes qualifiés », pour reprendre les paroles de Guy-Olivier Segond, Albert Rodrik revit dans le présent livre les enjeux qui animent Genève depuis plusieurs décennies.

Olga Baranova, née deux ans après la chute du mur de Berlin, est militante et élue socialiste. Originnaire de deux pays à « qui le soleil manque », l'Allemagne et la Russie, Genevoise de conviction, elle décortique l'actualité politique à travers les textes et les images.

Ed. Slatkine

29.-

En librairie ou sur www.slatkine.ch

Un départ au Secrétariat du PS genevois

Au revoir Olga et MERCI!

C'est avec tristesse que le comité de rédaction du Post Scriptum vous annonce le départ d'Olga Baranova pour de nouveaux horizons professionnels. Durant toutes les années où elle a contribué à notre journal, Olga a été bien plus qu'une graphiste. Ses compétences politiques, sa formidable créativité visuelle, son audace artistique ont été autant d'atouts qu'elle a su mettre à profit pour faire de ce journal un petit bijou, dont le contenant était devenu aussi attendu que le contenu.

Toujours disponible, toujours flexible, travaillant avec une vélocité et un engagement sans failles, Olga a largement contribué au renouvellement de notre journal.

Si vous avez du plaisir à le lire, c'est aussi à elle que vous le devez.

Merci pour tout Olga! Tu as su insuffler au Post Scriptum la même vigueur que celle qui préside à ton engagement socialiste quotidien. C'est dire si tu vas nous manquer !

Le comité de rédaction :

Marko Bandler (rédacteur en chef), Olivier Amrein, Nadia Méric, Michel Pomatto, Albert Rodrik et Guillaume Zuferey

An printemps d'engagements

Par Carole-Anne Kast,
Présidente

L'année dernière aura été mouvementée, intense, et réussie avec les élections communales et les élections fédérales. A l'époque, nous nous étions dit que 2016 serait plus calme, ponctuée par d'immuables périodes de votations fédérales et cantonales. Or, nous voilà début mai et nous continuons une année démarrée en trombe à cause des attermoissements d'un Conseil d'Etat, incapable de négocier un budget, qui peine à gouverner et donne le spectacle pitoyable d'une politique du court terme. A cause aussi d'un Parlement placé sous le signe du combat frontal.

Bref, nous voilà engagés dans une année sans répit qui nous demande à toutes et tous des trésors de ressources pour faire face et continuer la mobilisation. En effet, la droite s'acharne avec une inexorable régularité à démanteler tout ce qui fait la force de notre cohésion sociale.

Attaques contre les plus pauvres, attaques contre les associations, attaques contre les filets de sécurité que sont les assurances sociales, etc., alors même que l'évasion fiscale, révélée entre autres par les Panama papers, reste

« Le PS se bat à tous les échelons politiques pour défendre les prestations publiques. »

tolérée par cette même droite, car circonscrite dans le strict cadre de la légalité. La gauche serait donc donneuse de leçons, déconnectée de la réalité, empêchuse de tourner en rond.

Pourtant, cette déconnexion est bien l'apanage d'une droite qui refuse de voir ce que sa politique a comme conséquences sur la vie des Genevois-e-s. Un grand nombre de Genevois-e-s font face à des difficultés pour se loger, travailler, se soigner; un grand nombre de Genevois-e-s restent inquiets pour l'avenir professionnel de leurs enfants. Et ce qui a été voté en février 2016, pour faire des économies a eu, on le sait, un impact négatif exponentiel sur le porte-monnaie de beaucoup d'habitant-e-s de notre Canton : celles et ceux qui ont vu leurs aides logement baisser, ont aussi subi une baisse de subsides, etc. Ce n'est pas rien. Pour certain-e-s, c'est la qualité de vie qui diminue, l'humeur qui fluctue, l'angoisse qui monte. Pour faire face, le PS se bat à tous les échelons politiques pour défendre les prestations publiques.

La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) imposée par Berne, va faire perdre à Genève 500 millions de recettes fiscales. Les Socialistes défendent une égalité d'imposition entre entreprises mais exige un taux d'imposition raisonnable. Devant l'inertie du Conseil

d'Etat face à cette réforme, le PS ne dit rien d'autre que ce qui va être perdu en recettes fiscales doit être compensé autrement. Il ne le fait pas par dogmatisme, mais parce qu'il comprend ce que les prestations représentent pour les Genevois-e-s. Les prestations publiques, c'est donner plus de moyens à l'Hôpital pour l'engagement d'infirmiers et d'infirmières qui prendront soin de nous et de nos proches en cas de coup dur; c'est plus d'enseignant-e-s qui transmettront à nos enfants dans de bonnes conditions pour qu'ils puissent vivre l'égalité des chances; c'est plus d'éducateurs qui accompagneront celles et ceux qui traversent des turbulences.

Les votations du 5 juin, sont à cet égard fondamentales. Elles révèlent cette cassure entre politiques antagonistes: les cadeaux fiscaux et le champ libre aux spéculateurs

« C'est vous qui ferez la différence pour contrer la droite dans son entreprise de démolition. »

d'une part; la défense des prestations publiques et du droit au logement pour toutes et tous d'autre part. Encore une fois, le PS sera présent dans la rue pour expliquer, défendre, transmettre, dire pourquoi il nous faut convaincre autour

de nous.

Pour nous aider, la démocratie directe reste essentielle: les deux initiatives sur le logement que l'Alternative a lancées vont également dans le sens d'une plus juste répartition: il faut construire plus de logements à loyer abordable. Un aménagement du territoire intégrant toutes les catégories de la population doit être pensé, afin que la cohésion sociale ne soit pas un mot vain, et afin que le Canton ne vive pas la relégation de sa population la moins aisée dans les périphéries.

Au niveau communal, le PS Ville de Genève s'engage contre les coupes budgétaires aux côtés de nombreuses associations qui offrent des prestations nécessaires aux enfants, aux familles, aux aîné-e-s. Et, cette alliance combative de la gauche et des milieux associatifs est réjouissante.

Car une fois encore, c'est grâce à vous, votre engagement, votre mobilisation que nous pourrons faire avancer la justice sociale. Vous qui êtes toutes et tous impliqué-e-s au quotidien en politique, dans des associations, ou vous qui vous engagez plus discrètement comme proches aidant-e-s, comme voisin-e-s, comme ami-e-s, comme citoyen-ne-s. C'est vous qui ferez la différence pour contrer la droite dans son entreprise de démolition. ●

Les deux initiatives de l'Alternative sur le logement: c'est quoi ?

Le logement abordable est un engagement socialiste phare. Pour cette raison, le PS genevois, en collaboration avec les partis de l'Alternative, les syndicats, l'ASLOCA, les coopératives d'habitation et les associations de quartier, a lancé deux initiatives cantonales pour soutenir la construction de logements abordables.

La première initiative vise à garantir la construction d'au moins 80% de logements locatifs, dont 50% de logements d'utilité publique dans tous les nouveaux quartiers créés en zone de développement (la zone de développement est un périmètre à l'intérieur duquel les nouvelles constructions

font l'objet d'un contrôle de la part de l'Etat de Genève).

La seconde initiative prévoit que, tant que Genève connaît une pénurie de logements (moins de 2% de logements vacants), tous les terrains déclassés pour y construire du logement sont déclassés en zone de développement, de manière à ce que la première initiative s'applique.

Le délai de récolte pour ces deux initiatives est fixé au mercredi 29 juin 2016.

www.initiatives-logement.ch



NON à une initiative dangereuse pour le service public!

Par **Laurence Fehlmann Rielle**,
Conseillère nationale

Une fois de plus, on se trouve face à une initiative bien mal nommée « En faveur du service public ». Si l'on en croit ses promoteurs, elle contribuerait à renforcer le service public et à le rendre meilleur marché pour toute la population.

Que demande-t-elle au juste?

Elle veut empêcher la possibilité pour les grandes régies de faire des bénéfices dans les prestations de base et interdire tout financement croisé d'une entité en faveur d'un autre service. Cela signifierait, par exemple, que les CFF ne pourraient plus réaliser de bénéfices dans le trafic de longue distance, ou que la Confédération ne pourrait plus recevoir

« Les finances de la Confédération et les cantons se verraient privés de moyens afin de pouvoir réaliser les prestations indispensables »

de bénéfices de la Poste.

En bref, cela veut dire que la Confédération devrait, par exemple, financer de manière plus importante les CFF pour compenser les domaines non rentables. On comprend aisément les conséquences catastrophiques pour le service public, et ceci d'autant plus dans un climat politique où la droite et l'extrême droite exigent des diminutions de budgets publics. Les finances de la Confédération et les cantons se verraient ainsi privés de moyens pour pouvoir réaliser les prestations indispensables.

Les entreprises publiques doivent constituer des provisions pour s'adapter à l'évolution des technologies et maintenir

leurs performances. Ce développement sera rendu impossible si les financements croisés sont interdits. Il y a un fort risque que ces entreprises soient alors privatisées, ce que les Socialistes refusent résolument. Les Socialistes ont toujours défendu un service public fort qui offre des prestations de qualité sur l'ensemble du territoire.

La Confédération reçoit en moyenne 600 millions de francs de participation aux bénéfices de la Poste et de Swisscom. Cette manne sert à financer la formation, la recherche, la coopération et les transports publics; des secteurs qui sont les premiers touchés par les mesures d'austérité. Cela s'est encore vérifié avec le budget 2016 de la Confédération.

Si l'initiative pointe les dysfonctionnements de certains secteurs, elle ne propose aucun remède crédible et affaiblira ce qu'elle prétend promouvoir. Si on peut comprendre les critiques face à certains salaires de haut managers, l'initiative n'y répond pas de manière adéquate. Si l'on suit les initiants, ce serait le Parlement fédéral qui devrait décider de l'échelle des salaires des grandes régies publiques ce qui remettra en question les conventions collectives actuelles qui garantissent de bonnes conditions au personnel.

Cette initiative au titre trompeur est dangereuse et il faut lui opposer un non catégorique! ●



REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Une rente mensuelle versée sans condition à chaque personne suffisante pour vivre



VOTATION 2016

En octroyant à tous les résidents suisses un revenu de manière inconditionnelle (indépendamment de la situation familiale, de la fortune et d'une contre-prestation), le **RBI** assure à chacun, a priori, une part de la richesse produite socialement.

Par **Julien Dubouchet Corthay**
Membre du Comité directeur

Avec un montant qui devra être fixé aux alentours de 2'500 francs, le Revenu de base inconditionnel (RBI) libère de surcroît les individus de l'obligation de se soumettre à des conditions indignes de travail et de salaire, ou à des contrôles infâmant dans le cadre de nos assurances sociales.

Au lieu de cliver artificiellement, comme aujourd'hui, la société entre actifs et ceux que l'on (dis)qualifie d'« assistés », le RBI promet au contraire la diversité des parcours professionnels et de vie et ne produit pas de catégorisations stigmatisantes. Dénué d'effets désincitatifs, puisque toute rémunération viendra s'y ajouter dès le 1er franc, le RBI supprime les effets de seuil qui enferment nombre de bénéficiaires dans des parcours de pauvreté ou d'invalidité ; il est en ce sens un fort soutien aux activités socialement utiles, qu'elles soient rémunérées ou non. Le RBI représente également une bourse d'études tout au long de la vie. C'est ainsi une manière intelligente et efficace de combiner liberté et sécurité.

Comme l'a relevé à juste titre notre Conseiller fédéral, Alain Berset, le RBI, c'est « sortir d'une logique d'assurance pour se diriger vers une logique d'existence », ce qui implique un changement radical de perspective. Et comme les modalités de financement ne sont délibérément pas fixées dans l'initiative – car le principe méritait un débat et un vote à lui seul – mais renvoyées à la loi, certains y voient une raison supplémentaire de s'inquiéter au regard de la composition de notre parlement – bien que tout le monde

est convenu jusque-là que le RBI ne se substituerait aux aides actuelles qu'à concurrence de son montant. S'il est vrai qu'il faudra veiller, au moment de la mise en œuvre, à ce que l'on préserve les prestations qui sont aujourd'hui complémentaires à des rentes qui disparaîtront demain (AI, AVS), on ne voit guère comment le RBI pourrait mettre plus en danger les prestations sociales plus qu'elles ne le sont actuellement, comme en témoigne les attaques permanentes contre tous les minimas sociaux.

Si le RBI ne résout évidemment pas tout et qu'il ne saurait signifier la fin du politique, et de nos luttes, il n'en demeure pas moins la seule proposition progressiste et audacieuse qu'il nous a été donné de pouvoir soutenir depuis bien longtemps. Et alors que l'horizon d'un plein emploi est repoussé aux calendes grecques et que les mailles de notre filet de sécurité sociale sont toujours plus lâches, le RBI apparaît même comme une solution réaliste, voire une évidence. Un projet résolument tourné vers l'avenir. ●

Initiative « Pour un financement équitable des transports »: une arnaque!

L'initiative populaire lancée par l'association faîtière des importateurs automobiles, dite « vache à lait » exige que les recettes provenant de la taxe sur les carburants soient entièrement affectées au trafic routier. Actuellement, sur les trois milliards de francs de rentrées annuelles, la moitié y est consacrée, l'autre va dans la caisse générale de la Confédération.

Par **Jean Berthet**

Membre du Comité de l'ATE-Genève et

Président de la commission transports et mobilité du PSG

Ueli Maurer, ministre UDC des Finances, dont le parti soutient l'initiative, craint que l'adoption de cette initiative ne déséquilibre un peu plus encore le budget fédéral. « Cela impliquerait la mise en œuvre de programmes d'économies drastiques », peut-on lire dans un communiqué du département des Finances.

En effet, si l'initiative est acceptée, l'affectation de ce milliard et demi supplémentaire à la route, se ferait au détriment d'autres tâches importantes assumées par les collectivités publiques. Les cantons verraient les contributions que leur verse la Confédération diminuer de 190 millions dans les domaines de la formation, de 125 millions pour la recherche, de 40 millions pour le transport régional des voyageurs et de 25 millions pour l'environnement. Raison pour laquelle, les 26 cantons rejettent l'initiative. En cas d'acceptation, ils ne seraient

espéraient en lançant cette initiative. En effet, lors des débats à la session de printemps, le Conseil des Etats a augmenté la part de recettes routières qui sera réservée au futur Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (Forta). Il a fait passer la part de l'affectation obligatoire de l'impôt sur les carburants de 50% à 60%, ce qui représente près de 700 millions de francs supplémentaires par an dédiés à la route. Grâce à « Forta », il sera possible de financer durablement l'entretien et l'expansion ponctuelle des infrastructures de transport.

Avec des arguments démagogiques faisant référence à la sécurité, à la démocratie, à l'écologie et à un juste équilibre entre les différents moyens de transports, les initiants réclament plus de routes, sans état d'âme pour les conséquences que cette initiative pourrait avoir sur les finances des collectivités publiques, sur l'environnement

et sur les autres modes de déplacement. Alors que les prix des transports publics ont pris l'ascenseur ces 10 dernières années avec une augmentation de près de 30%, les déplacements en voiture sont devenus nettement moins chers (baisse du prix de l'essence, baisse des prix des voitures neuves). Une acceptation de l'initiative vache à lait accroîtrait encore ce décalage de prix. Cette attractivité

supplémentaires des déplacements en automobile ne manquera pas de provoquer de nouveaux bouchons (et de nouvelles routes pour les résorber...). **Cette initiative est donc à rejeter sans hésitation.** ●

Pillage de la caisse fédérale



Initiative Vache à lait

Non

5 juin 2016

Ruineuse et nuisible
Les cantons disent NON

pas en mesure de compenser la réduction des montants versés par la Confédération alors que 19 d'entre eux ont déjà un budget déficitaire.

Les initiants ont déjà obtenu près de la moitié de ce qu'ils



Modification de la Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée LPMA datant de 1998: **ENFIN!**

Par **Sandra Féal**
Vice-présidente du PS Vaudois

Enfin! La loi est revue à la lumière des avancées de la médecine. Le Parlement a pris en considération une réalité à laquelle peut être confronté n'importe quel couple qui connaît des problèmes de stérilité ou de transmission possible de maladies graves.

Précisons que la loi cadre strictement les actes liés à la procréation médicalement assistée (PMA). Elle exclut toute autre utilisation de la PMA et autorise l'analyse du patrimoine génétique uniquement pour remédier à une problématique de stérilité avérée ou permettre d'écartier le risque de transmission d'une maladie grave.

En outre, la loi est particulièrement contraignante concernant la surveillance des médecins et des laboratoires qui obtiennent le droit de pratiquer cette solution. Et, elle contient des articles relatifs à l'obligation d'information de la part du corps médical.

Le couple qui recourt à cet acte médical a déjà derrière lui un long parcours jonché de difficultés: attente, espoir, désillusion, échecs. La PMA est l'ultime solution. Il s'agit d'un dernier espoir, que l'évolution de la médecine permet, pour que la femme puisse vivre la maternité.

La LPMA doit absolument être mise en regard avec ce qui est aujourd'hui en place avec le dépistage prénatal (DPN) et le droit à l'interruption de grossesse pour raisons médicales (IMG). Les opposants à la LPMA parlent d'eugénisme des personnes handicapées. Si je m'inscris dans leur vision, il

est vraisemblable que ce sont les mêmes qui sont opposés à tout avortement. Sinon, comment expliquer que l'on préfère mettre la femme dans une situation où le dépistage de maladies graves ne peut se faire qu'après la 12^{ème} semaine et, bien plus tard, pour certaines d'entre elles. On les force ainsi à vivre la grossesse pour être tardivement confrontées à un choix d'IMG pouvant aller jusqu'à la 22^{ème} semaine. Chacun-e peut imaginer l'accueil difficile de la grossesse durant ces longues semaines d'attente et le traumatisme qui peut suivre en cas d'IMG. Comment défendre, face à ces couples, que les avancées médicales permettent d'épargner pareilles souffrances mais que nos lois restent archaïques.

Les opposants arguent que l'humain n'a pas droit de vie ou de mort. Cependant, nombre de bébés atteints d'une grave maladie auraient eu, selon la volonté de « mère nature », une très courte espérance de vie. Dans bien des cas, ce sont des actes médicaux humains qui prolongent ou, j'ose le dire car j'en fais partie, forcent la vie.

Il n'y a aucun jugement de valeur à poser sur les futurs parents qui font un choix IMG ou qui font appel au DPI. Il ne s'agit pas non plus, par cette loi, d'imposer une vision du handicap. Ce choix éminemment personnel doit appartenir aux couples. Donnons-le sans les discriminer. Car, pour celles et ceux qui ont les moyens financiers, le DPI est accessible dans une écrasante majorité des pays européens.

Pour ces raisons, votez OUI le 5 juin! ●

Le PS genevois appelle à voter **BLANC** à la réforme de l'asile le 5 juin

Plus de 150'000 migrant-e-s, y compris des réfugié-e-s, ont traversé l'Europe depuis le début de l'année, la plupart par les îles grecques, d'autres par l'Italie. L'Europe accueille aujourd'hui 1.5 millions de réfugié-e-s pour une population totale de 650 millions d'habitants. Autant dire une goutte d'eau dans l'océan !

Par **Emmanuel Deonna**

Conseiller municipal en Ville de Genève

Une pétition nationale circule en Suisse pour l'accueil rapide de 50'000 réfugiés. 50'000 réfugiés, c'est à peine 0.6 % de la population résidante en Suisse. Plus de 20 000 migrants sont morts noyés en mer Méditerranée ces quinze dernières années. La responsabilité de l'OTAN, de Frontex et des gouvernements européens est engagée dans ces tragédies.

L'Allemagne n'arrive plus à assumer son leadership en matière d'accueil et les Etats européens tolèrent un accord entre la Grèce et la Turquie, qui permet, en fait, à tous de se débarrasser à bon compte des réfugiés.

La Suisse, avec Genève, héberge le siège européen de l'Organisation des Nations Unies. Le premier régime de protection des réfugiés au monde a été élaboré à Genève, dans le cadre de la Société des Nations, dans l'entre-deux-guerres. Après la Seconde guerre mondiale, en 1951, la Suisse a lié son destin à celui du droit d'asile, en instituant la Convention des réfugiés, qui porte le nom de Genève.

Aujourd'hui, la Suisse doit montrer l'exemple.

Le Parti socialiste genevois émet donc plusieurs réserves par rapport à la réforme de l'asile sur laquelle nous devons nous exprimer le 5 juin. Premièrement, le PSG souhaite que les mesures urgentes adoptées en 2013, qui ne sont pas concernées par cette réforme, soient abrogées. La possibilité pour les réfugiés de déposer leur demande d'asile en ambassade doit être rétablie. La désertion doit également être reconnue comme un motif valable pour demander l'asile en Suisse.

Ensuite, tels que formulés, les éléments de la réforme de l'asile sur laquelle nous voterons ne sont pas forcément garants d'une meilleure protection du droit des réfugiés. La protection juridique gratuite est un élément important de la réforme. La garantie d'une représentation juridique en première instance revêt aussi une importance particulière, surtout pour les mineurs non accompagnés.

Les garanties d'impartialité des mandataires juridiques des requérants sont-elles cependant suffisantes ? Les mandataires de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) seront-ils suffisamment indépendants du Secrétariat au Migration (SEM)? Une certaine promiscuité

avec le SEM ne risque-t-elle pas de nuire aux intérêts des requérants d'asile et des réfugiés ?

L'accélération des procédures d'asile n'est pas non plus la garantie d'une pratique d'asile plus humaine, en particulier si les délais de recours pour les requérants d'asile sont raccourcis de façon indiscriminée. La procédure dite « étendue » pour les cas complexes doit continuer à pouvoir être respectée, qui plus en ce qui concerne les requérants d'asile affectés aux cantons.

La victoire du non le 5 juin pourrait toutefois être interprétée comme une victoire de l'UDC. C'est en effet le parti d'extrême droite nationaliste et populiste qui a lancé le référendum. Un durcissement du droit d'asile est en fait à craindre quel que soit le résultat du scrutin. L'UDC réclamera en effet la suppression de l'aide juridique. Elle cherchera à parquer les requérants d'asile dans des centres fermés à l'abri des regards et militera pour l'interdiction de réquisitionner des équipements publics pour l'hébergement des requérants d'asile. L'UDC continuera à s'en prendre au droit international supérieur, en particulier au moyen de son initiative contre les juges étrangers.

Les rapports de force à Berne sont cependant défavorables à la gauche humaniste, ce qui diminue de beaucoup la marge de manoeuvre des parlementaires nationaux qui s'engagent en faveur des réfugiés.

Le Parti socialiste genevois restera très attentif aux évolutions du droit d'asile et au débat public qui l'accompagne. Il continuera à plaider pour un accueil plus généreux des réfugiés, en faveur d'une application beaucoup plus humaine et largement plus sélective des accords de Dublin. Il s'engagera avec force pour la défense des principes fondamentaux du droit des réfugiés comme le droit au regroupement familial et le non-refoulement.

Pour ces raisons, le Parti socialiste genevois appelle à « voter blanc » le 5 juin prochain. ●



Cette situation ne peut plus durer. L'Etat doit privilégier les modes de transport qui polluent le moins. Améliorer la vitesse des TP, les rendra plus efficaces et compétitifs et permettra d'économiser de l'argent. Par exemple, la voie réservée aux bus sur le pont du Mont-Blanc a permis d'économiser un million par an.

Pour ces raisons, le PS appelle à voter OUI à l'initiative!

Le contreprojet

Fruit d'un travail ambitieux et d'après négociations, le contreprojet est un compromis soutenu par une majorité du Grand Conseil rassemblant le PS, le PDC, le PLR, la moitié des Verts et plusieurs MCG.

Il tient compte des nombreuses infrastructures du réseau, notamment un réseau ferroviaire connecté aux réseaux de TP et de mobilité douce; un réseau TP avec comme nouveauté des lignes de bus à haut niveau de service; un périphérique autoroutier et une moyenne ceinture routière; un réseau cyclable continu et sécurisé; des aménagements piétons, des voies vertes et des parkings relais. De plus, il encourage l'auto-partage, le covoiturage et les plans de mobilité d'entreprises.

La grande nouveauté du contreprojet est son organisation en zones. Dans les zones urbaines, ainsi que sur les axes transfrontaliers, la priorité est donnée à la mobilité douce et aux transports publics.

En zone I (hypercentre), la vitesse est limitée à 30 km/h, l'accès aux autres modes de transport est restreint, les zones piétonnes et zones à trafic limité sont favorisées, des dérogations au principe de compensation des places de stationnement possibles jusqu'à 20%.

En zone II (centres urbains), le trafic de transit est restreint, des axes vélos aménagés, les zones 30 favorisées, les dérogations au principe de compensation des places de stationnement sont accordées jusqu'à 10%.

Dans la zone rurale, les axes routiers assurent aussi bien la fluidité du transport individuel motorisé que l'efficacité des TP.

En raison de la guerre des transports que les partis politiques genevois se livrent depuis des décennies et d'une politique beaucoup trop favorable aux transports individuels motorisés, le contreprojet est une chance unique d'améliorer la mobilité genevoise de manière plus durable et écologique.

Pour ces raisons, le PS appelle à voter OUI au contreprojet!

A la question subsidiaire, le PS privilégie le contreprojet par rapport à l'initiative, car il offre une solution globale aux problématiques de mobilité.

Véritable feuille de route, il donne la priorité aux TP et à la mobilité douce dans les centres urbains tout en diminuant le trafic de transit et la pollution.

Pour ces raisons, le PS appelle à préférer le contreprojet! ●

Initiative « Pour des transports publics plus rapides! » et son contreprojet la « Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée »:

Une occasion unique pour une mobilité plus durable!

Par **Thomas Wenger**
Député

L'initiative

L'initiative veut inscrire dans la Constitution le principe de priorité aux transports publics (TP). Aujourd'hui, les bus, trolleybus et autres trams sont bien trop souvent bloqués aux feux pour laisser passer des voitures occupées par une seule personne. Les TP ne bénéficient souvent pas de sites propres ou de voies réservées.



Le serpent de lac genevois refait surface. Après le vote sur la traversée de la rade le 28 septembre 2014, c'est sur une **traversée autoroutière du lac** que la population devra se prononcer le 5 juin prochain. Un projet qu'il faut refuser avec la plus grande fermeté.

Par **Caroline Marti**
Députée

Un gouffre financier

Alors que la majorité de droite du Conseil d'Etat et du Grand Conseil nous fredonne à longueur d'année son éternel refrain d'une nécessaire austérité budgétaire, ces mêmes politiciens s'appêtent à dépenser, sans sourciller, pas moins de 5 milliards de francs pour une traversée, non seulement nuisible mais également inutile. Sachant que nous n'obtiendrons aucun financement fédéral pour la construction de cet ouvrage, s'entêter à réaliser ce fantasme autoroutier signifie mettre en péril la réalisation de projets très attendus par la population et beaucoup plus efficaces pour décongestionner notre centre urbain. Je pense notamment à l'extension des lignes de tram de Bernex et du Grand-Saconnex; à l'extension souterraine de la gare de Cornavin; à la halte du RER de Châtelaine ou encore la création de pistes cyclables continues et sécurisées.

Un aspirateur à voiture

Une étude, menée par Crédit Suisse, a démontré que lorsqu'on construit de nouvelles routes, on augmente d'autant le nombre de voiture. L'ouverture de l'autoroute entre Annecy et Genève en est un exemple flagrant: elle a incité les usager-ère-s à privilégier la voiture plutôt que les transports publics ou la mobilité douce. Cette politique augmente non seulement le trafic, mais également la pollution atmosphérique et les nuisances sonores, déjà régulièrement supérieures aux normes légales à Genève. En matière de développement des infrastructures de transports, la priorité doit donc clairement être mise sur la mobilité douce et les transports publics.

Un désastre environnemental

Outre la pollution engendrée par l'augmentation du trafic routier, l'infrastructure elle-même aura des impacts extrêmement nuisibles sur l'environnement. En effet, cette traversée passera au beau milieu de la réserve naturelle d'importance nationale de la Pointe à la bise ainsi qu'à travers le biotope de Rouelbeau. Les tranchées couvertes, qui seront creusées à travers champs à proximité de la Seymaz et du Foron, produiront des problèmes d'écoulement des eaux. Ces réalisations risquent d'augmenter les inondations dans la région. En clair: cette traversée défigurera de manière irréversible toute la campagne entre Arve et Lac, occasionnant des dégâts importants sur la biodiversité.

Une infrastructure déconnectée de la réalité urbanistique de la région

Non contents de proposer un projet nuisible aux finances cantonales, les infrastructures de transports, la mobilité, l'environnement et la biodiversité, le PLR et le PDC s'acharnent à faire adopter un projet absurde en termes d'aménagement. Le Plan Directeur Cantonal 2030 ne prévoit, en effet, qu'un développement très limité de la rive gauche du lac, principalement par densification de certaines zones villa. La traversée du lac aboutira en rase campagne; une absurdité absolue! Incohérence qui a d'ailleurs été relevée à Berne.

Le projet de traversée autoroutière du lac roule à l'envers du bon sens et de l'histoire. Le 5 juin prochain, saisissons l'opportunité de le faire définitivement couler. **Votez et faites voter NON à la traversée du lac. ●**



Le modèle genevois de forfaits fiscaux, c'est 65 millions en moins pour notre santé, notre sécurité et la formation!

Genève connaît une situation financière déplorable et pourtant, le Conseil d'Etat et la majorité de droite du Grand Conseil se permettent de se passer de 65 millions de francs supplémentaires qui pourraient financer des prestations publiques!

Par **Romain de Sainte Marie**
1^{er} Vice-président du PS Genevois, Député

Les forfaits fiscaux, appelés dans la loi « imposition selon la dépense » représentent de très grands rabais d'impôts. Ils sont octroyés uniquement à des personnes particulièrement fortunées, d'origine étrangère, et qui n'exercent pas d'activité lucrative en Suisse. Celles-ci ne déclarent ni leur revenu, ni leur fortune, mais paient un impôt ordinaire sur leur « dépense ». Le Conseil fédéral oblige aujourd'hui les cantons à prendre en compte la fortune de ces individus et à l'imposer.

Le Conseil d'Etat, parmi plusieurs méthodes possibles, a opté pour le modèle le plus minimaliste (minimum imposable de 400'000 francs et majoration du forfait fiscal de 10% pour prendre en compte la fortune) qui ne devrait rapporter que 17 millions de francs. A l'inverse, les cantons de Lucerne et St. Gall ont choisi un modèle plus ambitieux (minimum imposable de 600'000 francs et estimation plus réaliste de la fortune) qui, s'il était appliqué à Genève, rapporterait 82 millions de francs. Le choix du Conseil d'Etat fait donc perdre 65 millions à Genève en n'imposant pratiquement pas la fortune des forfaitaires. Une loi plus équitable à Genève ne ferait pas fuir les forfaitaires, car l'expérience a prouvé que les atouts de Genève, en termes d'infrastructures et de qualité de vie notamment, demeurent très attractifs pour ces personnes.

Or, notre canton accuse une dette qui avoisine les 13 milliards de francs. Il est donc irresponsable de se priver

de recettes fiscales supplémentaires, compte tenu de la situation financière de l'Etat de Genève.

De plus, la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) pourrait entraîner plus de 500 millions de francs de pertes fiscales par année si le scénario d'un taux d'imposition à 13%, soutenu par le Conseil d'Etat et par la majorité de droite, était maintenu.

L'obstination du Conseil d'Etat de se priver de ressources a pour conséquence des coupes drastiques dans les prestations publiques, sur le dos des plus pauvres et de la classe moyenne. Rappelons que la droite a récemment réduit les prestations sociales, comme par exemple les subsides d'assurance maladie, privant les familles qui en ont le plus besoin d'un soutien financier nécessaire à assurer leurs dépenses de santé.

Le 5 juin, il s'agira de choisir entre la poursuite d'une politique de cadeaux fiscaux, pour une petite catégorie de privilégiés et au détriment de la majorité des Genevois-e-s, ou le maintien de l'emploi et des prestations publiques essentielles à la population et à la prospérité de notre canton.

Votons NON à la modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques! ●



Le retour des congés-ventes

La loi 11408, votée par la majorité de droite du Grand Conseil constitue une attaque majeure et frontale contre les locataires genevois.

Par **Irène Buche**
Députée

A l'heure actuelle, la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) permet à l'Etat de refuser l'autorisation de vendre un logement à un locataire en place depuis plus de trois ans, lorsqu'un motif prépondérant d'intérêt public s'y oppose. Il doit, pour cela, procéder à une pesée des intérêts en présence, l'autorisation ne pouvant être octroyée qu'à des conditions strictes.

La loi 11408 prévoit un changement complet de paradigme. L'Etat devrait alors autoriser, sans condition et sans pesée des intérêts, la vente d'un appartement locatif, s'il est loué à un locataire en place depuis plus de 5 ans et si le prix de vente ne dépasse pas un montant de Frs 6'900.- par m². Ainsi, c'est l'ensemble du parc de logements qui serait ouvert à la vente par appartement. Cela entraînera inévitablement un démantèlement progressif du parc locatif et une détérioration de la situation des locataires.

La limite maximale fixée au prix de vente dans la loi est par ailleurs une tromperie puisqu'elle ne résiste pas à un recours au Tribunal fédéral, recours que les spéculateurs préparent sans doute déjà.

Les milieux immobiliers avaient déjà réussi à faire voter un projet de loi similaire refusé en votation populaire en 2004. Aujourd'hui, conscients de la difficulté à faire passer un tel projet sans la population, ils n'ont pas hésité à lui donner un titre trompeur pour la faire accepter par les électrices

et électeurs. Car cette loi n'accorde absolument aucune liberté supplémentaire aux locataires. C'est le bailleur qui décide s'il vend, quand, à qui et à quel prix!

De plus, contrairement aux affirmations des milieux immobiliers, la protection contre les congés-vente prévue par le droit fédéral ne suffit pas. Les bailleurs ont déjà démontré qu'ils savaient contourner cette protection, par exemple en concluant des contrats de bail à terme fixe ou en résiliant le bail du locataire sous divers prétextes (besoin personnel d'un proche du bailleur, vente du logement à un tiers ou relocation plus chère à un autre locataire). Une fois le locataire parti, le bailleur pourra relouer à un tiers, capable et désireux d'acquérir le logement après 5 ans de location.

Il faut également s'attendre à ce que de nombreux bailleurs réservent à l'avenir uniquement la location de leur(s) appartement(s) à ceux qui auront les moyens de les acheter. Ce tri accroîtra encore la difficulté à se loger.

La loi aura donc pour seul effet de favoriser les intérêts des propriétaires, qui réaliseront des profits considérables en vendant davantage d'appartements individuellement. Vendus une première fois, ces logements deviendront des objets de spéculation.

Le 5 juin votons NON à cette loi trompeuse et dangereuse. ●



Les Vergers, un quartier à forte coloration sociale(iste) !

Par **Aldo Ortelli**

Président de la section PS de Meyrin-Cointrin,
Conseiller municipal

A la pose de la 1^{ère} pierre des équipements publics du quartier des Vergers à Meyrin, le 18 mars dernier, la Conseillère d'Etat socialiste, Anne Emery-Torracinta, s'est exprimée ainsi: «Nous nous réjouissons de voir se réaliser ces infrastructures publiques qui bénéficieront aux écoliers du futur quartier des Vergers. Ces équipements publics sont à l'image de l'éco-quartier: ils laissent présager une qualité de vie et d'apprentissage à la pointe de l'offre genevoise, dans l'esprit de l'école inclusive».

Budgétés à plus de 48 millions de francs, ces nouvelles infrastructures s'articulent autour de quatre entités différentes comprenant: une école publique, une école spécialisée «la Voie lactée», un centre parascolaire, et des salles de gymnastique. Les équipements prévus sont à la mesure de ce quartier d'ampleur exceptionnelle et, sur beaucoup de points de vue, avant-gardistes. Ils seront construits sur un terrain en pente de 160'000 m2 avec 30 bâtiments, 1300 appartements, 3000 habitants. Le quartier sera bien plus qu'un simple ensemble d'immeubles. Meyrin a voulu tirer les leçons du passé et ne pas le laisser aux seuls promoteurs immobiliers.

Les autorités ont d'abord pris en main l'élaboration minutieuse du plan de quartier. Grâce aux 47% des droits de bâtir qu'elles possédaient, elles ont décidé de les octroyer à des coopératives participatives et à la fondation Nouveau Meyrin. Puis, pour assurer une qualité architecturale, environnementale et sociale, elles ont posé des conditions aux bénéficiaires des droits de superficie.

Le résultat est à la hauteur: une mixité sociale, culturelle et générationnelle; une diversité de mode de vie grâce aux 7 coopératives impliquées; une appropriation et une gestion des espaces publics par les habitants; la création d'une vie active de quartier avec l'installation au bas des immeubles de commerces et artisans d'une grande diversité (une auberge, des artistes, un supermarché paysan participatifs, une brasserie artisanale, etc.). Qui dit éco-quartier dit écologie. Les bâtiments seront construits aux normes Minergie A, avec une production de chaleur assurée par des pompes à chaleur dont les besoins énergétiques seront fournis par des cellules photovoltaïques.

Ce développement prouve que, contrairement à ce que prétend habituellement la droite, un projet d'une telle ampleur peut être géré et mené à bien par une administration communale! En dépit d'un effectif réduit et en partant d'un terrain vierge, l'administration meyrinoise a effectué un travail qui force l'admiration. Et je parle en connaissance de cause, mon métier m'ayant permis de participer à la gestion de gros projets dans le privé. Jamais je n'ai vu une telle efficacité! Qu'on se le dise!

Les Socialistes meyrinois sont fiers d'avoir grandement contribué à un projet social qui se démarque de la culture ultra libérale et spéculative habituelle des milieux de l'immobilier! Cette réussite est aussi due à la très bonne collaboration que nous avons su entretenir avec les Verts meyrinois. ●

REJOIGNEZ NOS GROUPES DE TRAVAIL!

Commission du logement et de l'aménagement Du droit à la ville au droit au logement

Par **Nicole Valiquier Grecuccio**
Députée

La commission du logement et de l'aménagement du territoire, que les fidèles connaissent et nomment «commission d'urbanisme», travaille dans la durée sur les questions du territoire, de ses permanences et de ses mutations pour garantir un développement harmonieux qui réponde aux besoins de tous et toutes et à l'intérêt général. La politique du logement doit être intégrée dans celle de l'aménagement du territoire et être impérativement coordonnée avec la politique des transports. Il s'agit d'obtenir dans chaque partie du canton un équilibre entre vie quotidienne et équipements sociaux et culturel, travail, logement et loisirs, tout en créant des espaces publics de qualité.

En ce sens, la commission met l'accent sur la nécessaire articulation des échelles d'intervention entre les communes, le canton et la région dans les différentes phases du processus d'aménagement.

Ses travaux portent aussi sur la concrétisation du droit au logement, dont les réflexions conduites sur le protocole d'accord sur le logement, les logements d'utilité publique (LUP), les coopératives d'habitation, les zones industrielles, ou encore plus récemment, sur la politique des fondations immobilières de droit public, le projet de l'Étang à Vernier, le projet de mutation de la caserne des Vernets ou les accords en cours sur le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV).

La commission examine également les projets en cours, répond aux sollicitations de ses membres et des sections sur des problématiques sectorielles ou enjeux locaux, se rend sur demande dans les sections pour discuter avec elles de projets d'aménagement et est à disposition du

Comité directeur pour tout avis d'expertise ou préavis. Ses membres sont par ailleurs représentant-e-s du PSG dans les commissions officielles traitant de problématiques relevant de ses compétences.

La commission a parfois regretté le manque de liens avec la députation et ce point fera l'objet d'un suivi plus grand, vu les liens actuels qui peuvent être tissés. La commission a, en effet, dans le passé pu élaborer des projets de loi - sur les espaces publics par exemple - ou solliciter des interventions parlementaires sur des thématiques en cours.

Les séances sont ouvertes à tous et toutes et la commission souhaite que les sections puissent être représentées ; elle entend assurer ce lien dans les prochains mois de manière plus soutenue.

Pour recevoir les convocations, un mail peut être adressé à n.valiquier@bluewin.ch. Nicole Valiquier, Présidente de la commission, est à disposition pour tout contact ou information complémentaire. ●

Les séances de commission ont lieu le jeudi à 20h au PSG aux dates suivantes:

19 mai 2016 - 16 juin 2016 - 15 septembre 2016 -
20 octobre 2016 - 17 novembre 2016 et 8 décembre 2016.

LE 5 JUIN, DÉFENDONS NOTRE VILLE: 2X NON AUX COUPES BUDGÉTAIRES!

Par **Olivier Gurtner**, Président du PS Ville de Genève,
Sylvain Thévoz, Vice-président du PS Ville de Genève et
Grégoire Carasso, Chef de groupe au Conseil Municipal en Ville de Genève

Qui gagne, qui perd?

En avril 2015, pour la première fois depuis plus de deux décennies, le Parti socialiste et ses alliés perdaient clairement la majorité au Conseil municipal de la Ville de Genève. Pour bon nombre d'entre nous, cette réalité ne s'est pas immédiatement imposée au lendemain des élections. Peut-être parce que le score du PS était historique (19 sièges, +3) et qu'il éclipsait la déception du recul des Verts (8 sièges, - 3) et d'Ensemble à gauche (10 sièges, - 2). Mais surtout parce que ces trois forces politiques, réunies sous la bannière dite « Alternative », n'en demeuraient pas moins la première alliance politique, forte de 37 sièges dans un parlement qui en compte 80. Face à elle, rien n'indiquait que les autres partis, divisés durant les élections, allaient unir leurs quatre destins. Le Mouvement citoyen genevois et l'Union démocratique du centre obtenaient 17 sièges tandis que la droite dite traditionnelle (Parti libéral radical et Parti démocrate chrétien) en prenait 26. Le PDC, en particulier, clamait haut et fort que jamais il ne pactiserait avec l'extrême droite.

La Sainte alliance

Mais c'était sans compter sur la capacité du parti orange à changer d'avis. Sitôt les élections passées, le PDC, le MCG, le PLR et l'UDC se sont alliés sur une stratégie commune pour élire M. Carlos Medeiros (MCG) à la présidence du Conseil municipal, et attaquer les prestations sociales et culturelles pour marquer les esprits, et pour marquer le coup. La grande alliance, du PDC jusqu'au MCG, venait de voir le jour. Où sont passées les prétendues incompatibilités de valeurs entre la démocratie chrétienne et le MCG ou l'UDC ? Passées par pertes et profits...

De l'OSR à la Cave12, du CSP aux Ecoles de sport

Le budget 2016 de la Ville de Genève a été voté le 15 décembre 2015 au petit matin par cette nouvelle majorité, avec des coupes de près de 10 millions de francs, alors que le projet présenté par l'Exécutif affichait déjà un excédent budgétaire de 8 millions de francs. Les cibles ? Le fonds chômage, le social en général, et la culture en particulier. De l'Orchestre de Suisse romande (OSR) à la Cave12. Du Centre social protestant (CSP) aux Écoles de sports pour les enfants, en passant par les prestations municipales aux personnes âgées. Et pour celles et ceux qui douteraient encore de la réalité du changement au Conseil municipal, cette salve a été présentée comme la première d'une série de cinq, qui vise à atteindre 50 millions d'économie annuelle au terme de la législature (2020).



#unevillequivit

De telles attaques contre le social et la culture sont tout simplement sans précédent, alors même que les finances de la Ville sont au beau fixe et remarquablement bien gérées. Une année après ces premiers et tristes faits d'armes, ce triste attelage PDC-MCG-PLR-UDC doit être arrêté par les citoyen-ne-s avant qu'il ne fasse plus encore de dégâts. **Défendons notre Ville et votons 2xNON aux coupes budgétaires!** ●



Association Reliance

Par **Françoise Joliat**,
Présidente de l'association « Reliance »

C'est de la croyance qu'une difficulté scolaire est insurmontable et de la manière inadéquate d'utiliser ses capacités dans un environnement ressenti comme hostile ou non signifiant, amenant désinvestissement, opposition et refus de coopérer avec l'adulte, qu'est née en 2007, l'Association Reliance. Nous avons pensé qu'une présence bienveillante, respectueuse et durable, renforçant la confiance et l'estime de soi, pouvait modifier cette manière d'envisager l'école et instaurer des rapports, non plus basés sur le conflit et l'agression, mais sur la complémentarité, la collaboration et la solidarité.

L'action de l'association, piloté par des bénévoles, a débuté dans la région d'Onex-Confignon, au travers de contacts établis avec des directeurs d'établissements primaires et des cycles d'orientation, principalement en Réseau d'enseignement prioritaire (REP). Très vite, il est apparu que la grande majorité des enfants adressés étaient issus de la migration et vivaient une situation économique difficile: des parents maîtrisant mal le français, n'ayant pas fait leur scolarité en Suisse, avaient peu de moyens pour soutenir le travail scolaire.

Outre l'encadrement scolaire, la tutrice, (souvent une retraitée, mais pas toujours) s'avère tisseuse de liens, passeuse culturelle, à l'interface entre le territoire de l'école et celui de la famille. Dans la quête d'une intégration réussie, elle facilite une meilleure compréhension réciproque de l'école et de ses exigences, de la famille de sa culture et ses questionnements.

En 2013, suite aux travaux de la Task Force du Conseil d'Etat sur les migrants, Reliance a reçu la mission de créer une antenne au sein du foyer de requérant-e-s des Tattes. Elle y accompagne des familles requérantes, réfugiées ou déboutées, marquées par des trajectoires douloureuses, vivant dans la précarité, la ségrégation et l'insécurité. L'école représente pour elles un lieu d'intégration fortement investi que les tutrices cherchent à consolider. Elles jouent le rôle de facilitatrices d'intégration auprès des enfants qui aspirent à être des élèves comme les autres.

Reliance défraie ses tutrices 30 fr/h. Les antennes de

Confignon et des Tattes reçoivent toutes deux une subvention du DIP.

Depuis novembre 2015, l'association a créé une troisième antenne (Saconnex), subventionnée par le Bureau d'intégration des étrangers (BIE), pour des Jeunes non accompagnés, mineurs ou majeurs, scolarisés au Service de l'accueil du postobligatoire (ACPO), en recherche d'un projet professionnel. Leurs antécédents scolaires souvent très minimes, leur faible maîtrise du français et leurs connaissances scolaires lacunaires font souvent obstacle à une entrée en apprentissage (attestation de formation professionnelle (AFP) ou CFC).

Guide empathique, conseillère à l'écoute, la tutrice doit s'adapter aux possibilités actuelles du jeune et l'aider à les faire évoluer. Elle l'accompagne et le soutient dans sa réflexion sur un projet concret et réaliste, incluant découverte du monde professionnel et démarches pour y entrer. Son investissement n'est pas moins important dans le difficile apprivoisement des habitudes culturelles locales.

Aujourd'hui, Reliance compte 26 tutorats à Confignon, 18 à Saconnex et 24 aux Tattes, assurés par 50 tutrices et tuteurs. La tutrice jeune deux fois par semaine pour l'aider à reprendre confiance en ses capacités, le rendre conscient de ses acquis, cerner l'étape suivante à franchir, construire avec lui les outils de travail nécessaires et finalement lui permettre d'imaginer un projet personnel.

Pour mener à bien leurs tâches et atteindre leurs objectifs, les tutrices participent chaque mois à une séance de travail animée par un psychologue ou un ethnopsychologue qui leur permet de débattre et de construire ensemble des réponses communes à des questions récurrentes. ●



Être représentant-e socialiste au sein du Conseil d'administration d'une grande régie publique: entre difficultés et satisfaction

Par **Frédéric Baldini**,

Représentant au Conseil d'administration des HUG

Liliane Maury Pasquier m'avait averti, alors que je m'apprêtais à siéger à mon premier Conseil d'administration: «Il est difficile de faire de ce Conseil d'administration autre chose qu'une chambre de validation.» La tâche n'est effectivement pas aisée.

Il y a maintenant 4 ans que le parti m'a donné la charge de le représenter au sein des HUG. L'immersion a été rapide, mais un peu étourdissante: vote du budget, sélection du nouveau directeur, «Per4mance», le plan du Boston Consulting Group, le tout assis à côté de Stauffer... vertiges... Le CA est officiellement en charge des grandes orientations stratégiques du paquebot, 11'000 employé-e-s et 1 milliard 700 millions de budget annuel, et la réalité du terrain semble parfois bien lointaine.

La participation au comité de gestion du département auquel nous sommes attachés permet de mieux s'ancrer dans la réalité des HUG. Dans mon cas, il s'agit du Département de Médecine Communautaire (DMCPRU), de Premier Recours et des Urgences. Mes dix ans passés chez Médecins Sans Frontières ont orienté le choix du Directeur général de l'époque pour me proposer ce département. Cette participation au comité de gestion, qui a lieu une fois par mois (une semaine avant chaque CA) permet de mieux comprendre le quotidien et les défis auxquels sont confrontés les cadres, mais aussi le personnel soignant grâce à la présence d'un représentant syndical. Bien sûr, il faut aller sur le terrain pour comprendre, visiter des services, participer aux discussions et même faire des visites incognito en tant que patient!

Les tensions peuvent parfois être vives au sein de certains services: les plans d'efficience et d'économies mettent le

personnel sous pression. Un cas extrême: la centrale 144. Je l'ai visité et ai discuté avec l'équipe pendant une demi-journée. Au sein du CA et du comité de gestion, j'ai demandé des explications et me suis assuré que la situation s'améliorait auprès de la direction, qui avait pris conscience de la gravité des faits. Aujourd'hui, la situation n'est pas encore parfaite mais le pire a été évité.

Le CA vit aussi au rythme des «affaires»: le carnatzet, le meurtre d'Adeline, les tensions entre chirurgiens, dont certains conflits ont été étalés dans les journaux.

Mais un CA, c'est avant tout un groupe de femmes et d'hommes qui doivent apprendre à travailler ensemble, et créer un climat de confiance pour le bien de l'institution. Quand j'ai commencé, le CA a pratiquement été totalement renouvelé, y compris la Direction générale. Nous étions donc tous des «bleus» qui devaient apprendre à se connaître et à s'appivoiser. Cela a pris du temps mais des progrès notables ont été enregistrés. Si le CA n'est pas encore le pilote qu'il devrait être, il n'est pas non plus qu'une simple chambre d'enregistrement. Le chemin est long cependant. Liliane avait raison...

Cette amélioration est de bonne augure, quand les défis et les enjeux que les HUG doivent relever sont complexes et épineux: demandes croissantes, enveloppe de l'Etat en baisse, exigence de qualité des soins, concurrence privée... Les jours à venir seront difficiles pour les HUG, mais je compte tenir mon rôle de représentant du PS dans ce forum et faire le lien avec la députation, pour défendre les valeurs socialistes. ●



VOTATIONS DU 5 JUIN

// LES MOTS D'ORDRE DU PSG

Les mots d'ordre pour ces votations ont été arrêtés à l'Assemblée générale du 6 avril 2016.

VOTATION FEDERALE (5 OBJETS):

1. Acceptez-vous l'initiative populaire du 30 mai 2013 «En faveur du service public»? **NON**
2. Acceptez-vous l'initiative populaire du 4 octobre 2013 «Pour un revenu de base inconditionnel»? **OUI**
3. Acceptez-vous l'initiative populaire du 10 mars 2014 «Pour un financement équitable des transports»? **NON**
4. Acceptez-vous la modification du 12 décembre 2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)? **OUI**
5. Acceptez-vous la modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)? **VOTE BLANC**

VOTATION CANTONALE (6 OBJETS):

1. Acceptez-vous l'initiative populaire 154 «Pour des transports publics plus rapides!»? **OUI**
2. Acceptez-vous la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (Contreprojet à l'IN 154) (11769), du 4 décembre 2015? **OUI**
3. Question subsidiaire: Si l'initiative (IN 154 «Pour des transports publics plus rapides !») et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence? **CONTREPROJET**
4. Acceptez-vous l'initiative populaire 157 «OUI à la grande Traversée du Lac!»? **NON**
5. Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (Imposition d'après la dépense selon le droit fédéral harmonisé), du 15 octobre 2015? **NON**
6. Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR) (Plus de liberté pour les locataires) du 13 novembre 2015? **NON**

